



12 février 2021

(21-1199)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2002 SUR LE DROIT D'AUTEUR, ETC. ET LES MARQUES DE FABRIQUE OU
DE COMMERCE (INFRACTIONS ET MOYENS DE FAIRE RESPECTER LES DROITS)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2002 sur le droit d'auteur, etc. et les marques de fabrique ou de commerce (infractions et moyens de faire respecter les droits)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes; marques de fabrique ou de commerce; moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1078_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/T/1 ; IP/N/1/GBR/C/1

Brève description du texte juridique notifié

La Loi modifie les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur pour ce qui est des infractions pénales, des mandats de perquisition, des pouvoirs de saisie et de l'ordonnance de confiscation. Elle modifie aussi la Loi de 1994 sur les marques en ce qui concerne les mandats de perquisition et les pouvoirs de saisie. Elle met également en œuvre la Directive 2001/29/CE sur le droit d'auteur dans la société de l'information.

Elle modifie les dispositions pénales de la législation sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne le droit d'auteur, les droits sur les interprétations et exécutions, la réception frauduleuse de transmissions à accès conditionnel par l'utilisation de décodeurs et de marques non autorisés. Elle entraîne une certaine rationalisation de ces dispositions pénales en supprimant plusieurs divergences. Les trois domaines concernés par cette rationalisation sont les sanctions maximales pour certaines infractions à la législation sur la propriété intellectuelle, les pouvoirs de perquisition et de saisie en cas d'infraction et les ordonnances judiciaires relatives à la confiscation de matériel illicite ayant pu être saisi au cours d'enquêtes concernant des infractions. La Loi ne modifie pas la portée des infractions pénales dans la législation sur la propriété intellectuelle de sorte que le type de comportement pouvant donner lieu à une infraction reste le même.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	24 juillet 2002
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	11 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2002/25/contents
Organisme ou autorité responsable	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.